

# APPEL À PROJETS



S. LOREC

## MOIS DE LA BIODIVERSITÉ & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

## RÈGLEMENT



Lorient Agglomération lance un appel à projets auprès des associations locales susceptibles de proposer et réaliser une action de sensibilisation du public, lors du « Mois de la Biodiversité et du Développement Durable », du mercredi 22 mai au dimanche 23 juin 2024, sur son territoire.

## L'APPEL À PROJETS VISE 3 OBJECTIFS :

- Mettre en valeur l'action des associations locales.
- Promouvoir les comportements éco-responsables individuels et collectifs.
- Faire connaître les solutions concrètes développées localement pour agir au quotidien.

## LES THÈMES DE L'APPEL À PROJETS :

Les animations proposées doivent s'inscrire dans 1 ou plusieurs axes du **Projet de Territoire, approuvé par le Conseil Communautaire du 09 novembre 2021** :

- **Axe 1. VIVRE ENSEMBLE** : Un territoire pour tous - Un territoire responsable qui agit en faveur du cadre de vie et de la santé de ses habitants - Un territoire vivant et fier de son identité.
- **Axe 2. RAYONNER** : Un territoire à l'économie innovante stimulée par ses filières d'excellence - Un territoire d'excellences maritimes - Un territoire attractif au bénéfice de l'emploi - Un territoire touristique responsable fort de ses diversités entre mer, rade et vallées.
- **Axe 3. TRANSFORMER** : Un territoire qui repense ses mobilités du quotidien - Un territoire qui s'organise pour répondre au changement climatique - Un territoire exemplaire en matière de transition écologique et énergétique.
- **Axe 4. EQUILIBRER** : Un territoire équilibré entre villes et ruralités - Un territoire numérique.

Pour l'édition 2024, une attention particulière sera portée aux projets concernant la **préservation de la santé humaine et des écosystèmes**. En effet, Lorient Agglomération souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation du public au bien-être apporté par la diversité biologique et à la menace que constitue pour l'humanité son déclin rapide. Par ailleurs, le Plan Local d'Actions Santé Environnement de l'EPCI a été approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2023.

## QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET ?

Toute association locale implantée sur une des 25 communes de Lorient Agglomération peut répondre à l'appel à projets. Un seul projet peut être présenté par chaque association candidate.



## QUELS TYPES DE PROJETS ET POUR QUELS PUBLICS ?

Les projets présentés doivent impérativement comporter une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la préservation de la santé humaine et des écosystèmes ou sur une autre des thématiques du projet de territoire.

**Les animations doivent impérativement se dérouler sur une ou plusieurs des 25 communes de Lorient Agglomération, pendant la période du mercredi 22 mai au dimanche 23 juin 2024.**

Les actions de sensibilisation peuvent s'adresser au grand public ou viser plus particulièrement un public spécifique comme les jeunes ou les scolaires. Elles peuvent prendre différentes formes : atelier, conférence, débat, portes ouvertes, randonnée, circuit de découverte, jeu, concours, ...

## COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à l'appel à projets, **les documents suivants sont à fournir** :

- Les statuts actualisés, la liste actualisée des dirigeants et le dernier rapport d'activités de l'association datés et signés.
- L'extrait de parution au JOAFE où figure la date de création de l'association.
- La fiche projet «Mois de la biodiversité et du Développement Durable 2024» renseignée (téléchargeable sur le site <http://www.lorient-agglo.bzh>)
- Un courrier de demande de subvention précisant le montant souhaité et attestant sur l'honneur de la faisabilité du projet.
- Un extrait du répertoire SIREN (ou un numéro SIREN).
- Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)

**Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.**

## LE MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le **fonds mobilisé** pour l'appel à projets 2024 est d'un montant de **30 000 €**. Le soutien financier attribué par Lorient Agglomération à chacun des projets retenus est déterminé en fonction du nombre de projets déclarés recevables. Il ne doit pas excéder 80% du budget prévisionnel hors taxes du projet. **Le montant maximum de subvention est fixé à 3 000 €.**



## LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS :

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par la Vice-présidente de Lorient Agglomération chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI. L'instruction technique et administrative est réalisée par la Direction Nature Santé Environnement.

**La sélection des projets se fait, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :**

- Contribution de l'action au Projet de Territoire.
- Ampleur de l'action en nombre de personnes ciblées ou caractère reproductible.
- Qualité et diversité des partenariats développés pour sa mise en œuvre.
- Caractère innovant ou capacité à toucher des publics difficilement mobilisables.

Après une analyse technique des projets, la Vice-présidente propose au Bureau de Lorient Agglomération une sélection des projets au regard des critères listés ci-dessus. Le Bureau de Lorient Agglomération décide des projets à retenir, de la répartition de l'enveloppe et de l'attribution des subventions.

Un courrier est ensuite adressé à chaque association pour l'informer de la décision de l'EPCI et lui préciser les conditions d'attribution de la subvention, liées à la **production d'un bilan quantitatif et qualitatif, accompagné de photos, à transmettre avant le 31 juillet 2024.**



## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Pour l'édition 2024, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : le mercredi 13 décembre 2023.
- **Date limite de dépôt des projets : le vendredi 02 février 2024.**

Le dossier complet est à envoyer par mail à [ctorel@agglo-lorient.fr](mailto:ctorel@agglo-lorient.fr) ou par courrier à :

Monsieur le Président de Lorient Agglomération  
 Pôle Transition Responsable du Territoire  
 Direction Nature Santé Environnement  
 Maison de l'Agglomération – Esplanade du Péristyle  
 CS 20001  
 56 314 LORIENT Cedex

Un accusé de réception sera délivré dans les 8 jours pour confirmer que le dossier est complet. Pour toute information complémentaire, s'adresser à Catherine TOREL-BRETECHE au 02 90 74 72 07.